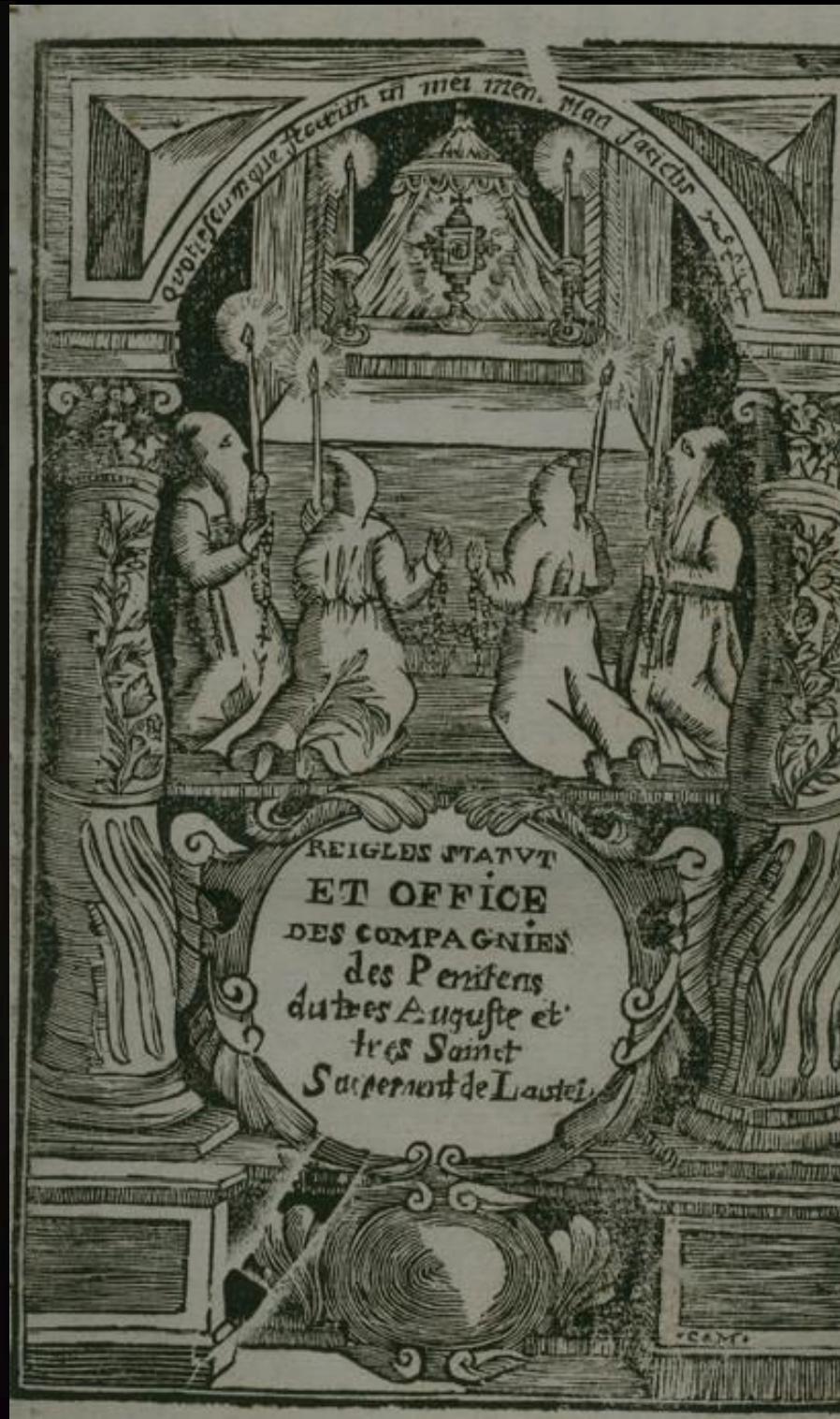


# Les Pénitents Blancs à HOSTUN



# Les Pénitents

Les Confréries de Pénitents sont des associations Catholiques dont les membres, sont essentiellement des laïcs. Les Pénitents ne sont pas un ordre religieux, chaque confrérie est indépendante des autres et est soumise à l'autorité de l'évêque du lieu. Pour autant il existe de nombreuses similitudes entre les différentes confréries dont les membres se réunissent régulièrement pour pratiquer la prière et la charité. On retrouve des confréries de Pénitents ou de Miséricorde en Espagne, dans le sud de la France, à Monaco, en Italie mais aussi dans les Balkans, en Belgique, en Pologne, en Suisse et sur le continent américain.



## Étaient-ils des hommes ou des femmes ?

Certaines confréries sont uniquement masculines, d'autres uniquement féminines, mais la plupart sont mixtes, comme c'est le cas des Pénitents Blancs de Montpellier.

**A Hostun, il semblerait qu'elle était exclusivement masculine, pour autant le tableau de Jean-Pierre COLIN (1767-1820) représente agenouillées, deux personnes à la chevelure très féminine ...**

**→ interprétation de l'artiste ou manque de données historiques ?**

# Quelle est la tenue du Pénitent Blanc ?

La couleur blanche de la tenue évoque la pureté, le baptême et la lumière de l'Esprit-Saint.

L'habit des Pénitents comprend trois éléments principaux :

- **Le sac ou saq, tunique à manche longue**, vient couvrir les habits mettant tous les frères et sœurs au même niveau quel que soit leur rang social. Il trouve son origine dans l'habit de deuil des Hébreux. C'est aussi la raison d'être des dentelles qui viennent cacher les mains des frères car elles pourraient distinguer les travailleurs manuels. Cette tenue comprend aussi aujourd'hui une cape, souvenir du manteau porté l'hiver par les visiteurs des malades

- **La discipline, ceinture de corde** nouée se terminant par une partie en macramé. Elle rappelle l'humilité et l'obéissance

- **La cagoule** vient masquer le visage, symbole d'humilité et d'égalité, l'homme disparaissant au profit du Pénitent.

## Et les différentes couleurs de Pénitents ?



**Pénitents Blancs, Noirs, Bleus, Gris**, il y a de nombreux types de Confréries. Les Pénitents Blancs sont souvent la première confrérie s'installant dans une paroisse (leur rôle est souvent tourné vers des œuvres sociales). Viennent ensuite les Pénitents Noirs (plus en charge de l'organisation des obsèques).

Il existe aussi des Pénitents Gris, appelés « Bourras » dans le Sud de la France.

Il existait à Montpellier, une confrérie de Pénitents Bleus.



# Qui sont les Pénitents Blancs d'Hostun ?

**Les Pénitents Blancs d'Hostun appartiennent à la « Confrérie des Pénitents du Très Saint Sacrement »**

**56 personnes sont citées le 10 juin 1774 :**

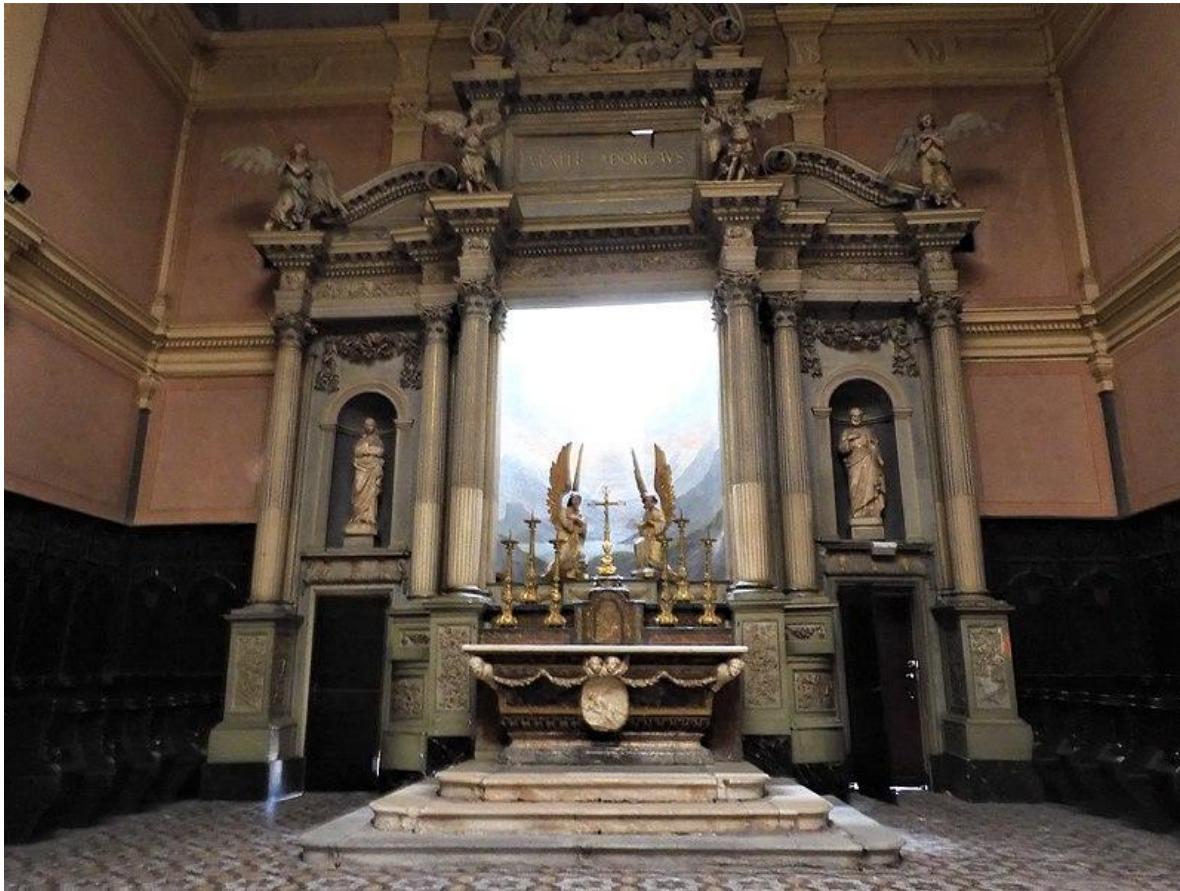
*Antoine BONNET, Jean CARRICHON, Etienne GIRAUD VINAY, Pierre CLAVE, Jacques CHIROUSE, Claude BELLE, André MOTTET, Etienne de RICHAUD, Jacques DUC, Antoine ROBERT, Pierre ROBERT, Benoît FERRAND, Antoine CHABERT, Just ODIER fils, Jean BOUCHET, Jean FERRAND, Louis FERRAND, Claude PASSAR, Michel TERPANT fils, Pierre TERPANT, Mathieu DERNAS, Joseph MARTIN, Jean TORTEL, Estienne TEYZIER, Jean-Baptiste REBOULET, Pierre ABISSET, Pierre TEYZIER, Estienne PERRIER, Antoine PERRIER, Jean BELLE, Jean PERRET, Pierre PERRET, François TINTURIER, François MOTTET, Jean-Jacques ROUSSET, Joseph CHIROUSE, Antoine DELAYE, Pierre GACHET, François JASSET, Vincent CLEMENT, Jean-Baptiste CLEMENT, Jean FERRIER, Pierre DERNAS, Claude VINAY, Pierre BODOIN, André BODOIN, Estienne VALON, Jean CLEMENT père & fils, Joseph ROUX, François ABISSET, Eymard MOREON, Joseph PERRET, François REBOULET, Pierre BOUCHET, Pierre TEYZIER.*

Nous avons recherché la généalogie des 56 pénitents cités en 1774, très souvent il s'agit de familles « propriétaire terrien » installées sur le territoire depuis plusieurs générations. Ils sont cultivateurs, laboureurs, négociants, marchands, « bourgeois », maréchal-ferrant ... On retrouve pour plusieurs d'entre eux des liens familiaux (père ou grand-père) entre le parcellaire de 1724 et les Pénitents de 1774).

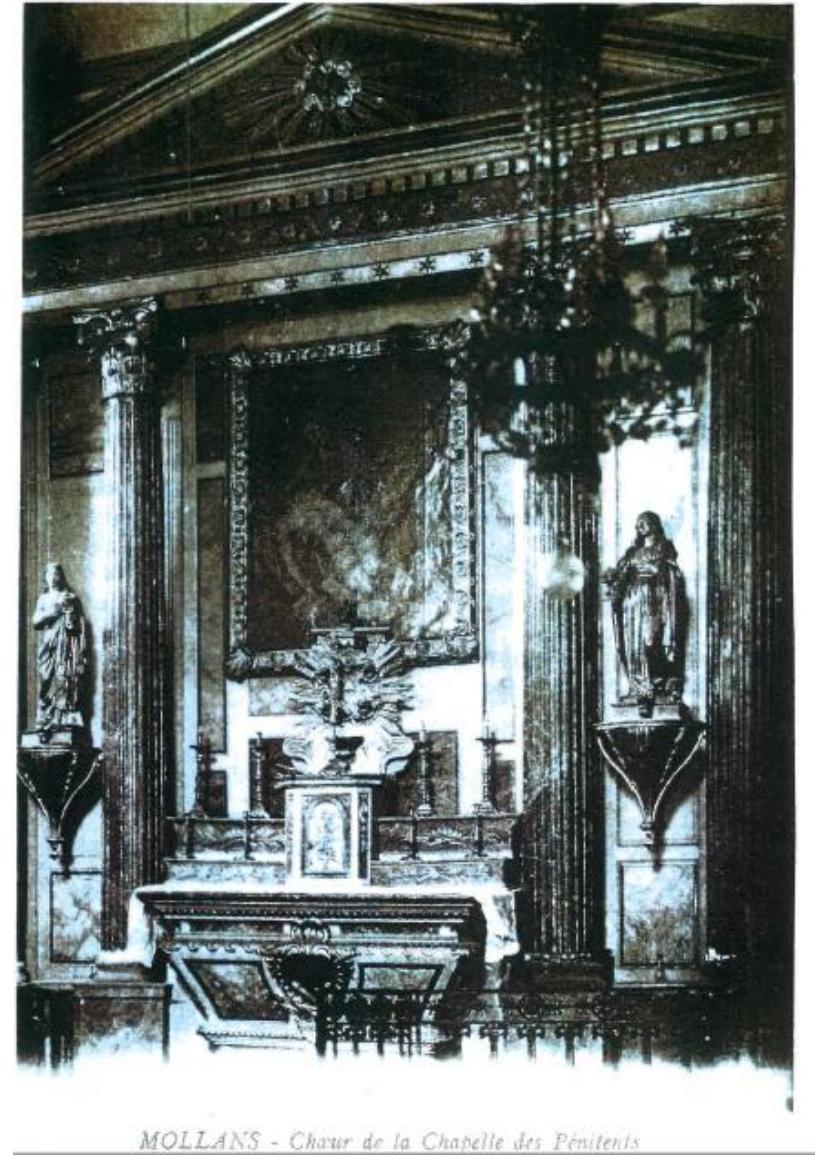
- Jean CARRICHON (1731-1805) => *Il possède sa propre maison, un bois, des vignes et des terres vers chemin de Guerby, Croix des Rameaux et Petit Moulin, hérités de son grand-père Jean Carrichon (1692-1767)*
- Estienne PERRIER => *il possède terres et maison près du château d'Hostun, un bois, en héritage de son grand-père Estienne ( ? -1726)*
- Estienne TEYZIER => *Il possède des terres et bois, une maison près des « Guerbit » et la route « delabeaume », en héritage de son père Estienne (1698-1762)*
- Jean FERRAND (~1708-~1783) => *Il possède des terres et bois, une maison du côté des « Perrets » et une grange à « Saint Maurice », en héritage de son père Jean (1674-1739)*
- Antoine CHABERT (1696-1787) => *Il possède 7 terres, des bois et « chataigneray », des prés et 2 maisons*
- Estienne GIRAUD-VINAY (1737-1810) => *Il possède une maison et 4 terres du côté des « Feuries », en héritage de son grand-père Estienne ( ? – /1748)*

# Quelles étaient les autres Confréries proches d'Hostun ?

Il est fort à penser que des influences extérieures ont permis l'apparition de la Confrérie d'Hostun. On retrouve d'autres Confréries à Saint-Jean-en-Royans, à Vif, à Grenoble, à Mollans, à La Garde Adhémar, à Valréas, dans toute la Provence ...



Chapelle des Pénitents de Grenoble ou du Gonfalon



Chœur de la chapelle des Pénitents de Mollans

A Valence, nous savons que la restauration de la Confrérie du Saint-Sacrement en 1604 est l'œuvre d'un religieux qui prêchait le Carême, tandis qu'à Saint-Jean-En-Royans, la Confrérie des Pénitents Blancs est érigée par le vicaire de la paroisse, lui-même « *Confraire en l'Archiconfrairie de Notre-Dame du Puis* » (Arch. dép.de la Drôme 41 H 7)

# Comment vivait-on à HOSTUN en 1774 ?

## - Politiquement :

En 1774, Louis XVI démarre son règne qui durera jusqu'en 1793. Il va être propulsé dans le tumulte de la Révolution Française (1789).

L'écart avec son peuple est irréversible.

## - Socialement :

Plus de 80 % de la population française vit à la campagne.

*L'agriculture, premier secteur quantitativement de l'économie française, a connu au XVIIIème siècle une croissance qui correspond en fait à la croissance démographique générale. Elle ne connaît pas de révolution technique, mais accumule les petits progrès : extension de la culture du maïs et de la pomme de terre, introduction plus courante de plantes fourragères ou industrielles, spécialisation herbagère dans quelques régions, défrichement de près de 2,5 % des terres cultivables entre 1766 et 1789.*

*Mais les progrès restent limités, et l'intensification de l'agriculture ne pénètre pas dans les campagnes. L'organisation du monde paysan est en grande partie archaïque, à mi-chemin entre le système précapitaliste anglais et le système féodal d'Europe centrale et orientale. La division du finage en trois parties, aux statuts juridiquement très différents, en est caractéristique. Au centre : le village, composé des maisons et des jardins. Le jardin, non soumis à la dîme et souvent aux droits seigneuriaux, est un lieu privilégié auquel le paysan est attaché. Autour du village : les terres labourées, consacrées principalement aux céréales. C'est un espace fortement soumis aux prélèvements seigneuriaux et aux contraintes collectives, qui sont encore aux fondements des sociétés rurales. La vaine pâture est la plus connue : après la moisson, les champs deviennent vains, c'est-à-dire communs. On y vient ramasser les épis laissés là, et surtout la vaine pâture constitue un complément de pacage (on y fait paître les bestiaux) indispensable pour la plupart des paysans. La vaine pâture impose la contrainte de l'assolement triennal : la zone est divisée en trois soles (quartiers), et sur chacune d'elles les cultures se succèdent selon un rythme trisannuel alterné. Les trois cultures successives sont : les blés d'hiver (froment, seigle, blé), semés fin octobre et récoltés en août ; labours jusqu'en mars, où l'on sème les « mars » (orge, avoine, voire froment ou fèves), récoltés en août ; jachères pendant plus d'un an (le sol est plusieurs fois labouré). Enfin, dernière zone : les communaux, espaces non cultivés où les paysans font paître les bêtes. Au cours du XVIIIème siècle, les seigneurs cherchent à étendre leur emprise sur les communaux : une partie est divisée entre seigneurs et paysans. Pour les petits paysans c'est un gain de terre appréciable. Pour les grands paysans, c'est au contraire une perte de pâture. Les partages des communaux ont exacerbé les clivages au sein de la société rurale.*



NE POUR LA PEINE. L'HOMME DE VILLAGE



# Quelles sont les actions concrètes des Pénitents ?

- Utilité sociale : œuvres charitables et sociales, visite des malades  
activités funéraires (inhumation gratuite des indigents)  
célébration des messes des morts
- Utilité morale : sorte de service public  
entraide et surveillance mutuelle
- Rôle religieux : chants, prières, processions, pèlerinages, enterrements, confession, communion  
sauf pour Pâques = Procession du Jeudi Saint

## Quelle est leur organisation ? Avec l'exemple de la confrérie de Grasse

Ils sont organisés sur le même principe qu'une association moderne. Ils définissent des statuts et un règlement intérieur.

*« La confrérie se conçoit comme une société spécifique où chaque membre se distingue du commun par son habit (le sac) et sa pratique (la discipline, commémoration de la Passion du Christ) dans une chapelle séparée de l'église paroissiale. L'accent est mis sur le rassemblement, la société. Ce n'est pas dans les exigences de moralité, de charité ou de dévotion, qui se retrouvent dans d'autres confréries ayant pour but l'entraide mutuelle, que réside l'originalité des pénitents mais dans les règlements intérieurs qui régissent leur société. A la tête de cette « société » se trouve un recteur ou un prieur. Alors que les officiers de la plupart des confréries sont approuvés, et quelquefois nommés, par l'évêque ou le curé, les officiers des pénitents sont élus par l'ensemble des confrères ...*

*Dans les faits, la confrérie ne se contente pas d'imiter le fonctionnement des élections communales, elle se pose comme une communauté idéale car tous les frères ont droit d'élire le prieur, droit qui est réservé dans la communauté d'habitants, aux représentants des classes aisées. La confrérie des pénitents est en quelque sorte, bien qu'elle soit toujours dirigée par des « notables », bourgeois ou marchands, une société d'égaux, et de ce fait, elle conteste implicitement cette communauté d'habitants dont elle est pourtant le reflet. »*

# Quelques dates

- 1774 :** Création de la Confrérie du Très Saint Sacrement d'Hostun
- 1790 :** Assimilées à des Corporations = les confréries sont interdites !
- 1792 :** Fermeture des églises et des chapelles
- 1802 :** Rétablissement des cultes
- 1810 à 1819 :** Reprise des activités malgré l'hostilité des autorités civiles et religieuses.  
« Les Pénitents doivent rentrer dans les communautés paroissiales »
- Après 1820 :** Conflits entre la confrérie, le prêtre, la Fabrique (chargée de l'administration des fonds nécessaires à la construction et l'entretien des biens de la paroisse)
- 1880 :** Rédaction et signature d'un règlement de la confrérie



# Pourquoi le déclin puis la disparition des Pénitents ? Parfois adorés, parfois détestés ... Pourquoi ?

Relation complexe avec le clergé...!!!

De nouvelles idées révolutionnaires

L'affaire « Clave, les lunettes »

Avec des périodes compliquées



## Les « tiraillements » avec le curé de la paroisse, pour quelles raisons ?

L'argent, nerf de la guerre !!! ...

## Anecdotes d'Hostun ...De Pénitent à Maire ...

Jean CARRICHON, élu maire le 28 février 1790 dans la Chapelle des Pénitents, est lui-même un Pénitent → il applique le décret de l'Assemblée concernant l'institution des municipalités.